



RÈGLEMENT PARTICULIER

ORGANISATEUR

La municipalité de Luynes, en partenariat avec le Cirque Georget, est organisatrice des festivités à titre municipal du Marché de Noël du Village du Cirque de Noël au cœur de Luynes.

DATE ET LIEU

Le Marché de Noël aura lieu dimanche 10 décembre 2017 et change d'emplacement pour répondre aux nouvelles consignes de sécurité applicables lors de la tenue de manifestations ouvertes au public. **Cette année, le Marché de Noël prendra place Allée Aimé Richardeau, tout autour de La Grange, de la SMA Les P'tits Loups (parking compris) et sur le parking de l'Hôtel-Dieu.**

HEURES D'OUVERTURE

Exposants : de 8h à 19h
Visiteurs : de 10h à 19h

AMÉNAGEMENT DES STANDS

- Chaque exposant fera son affaire de son installation.
- Chaque stand devra être installé à 9h.
- Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte du Marché de Noël après 9h.
- Le stand devra être occupé en permanence.
- Toutes les structures, fournies ou non, les stands et autres aménagements devront être décorés aux couleurs de Noël. Toutes les idées de décoration et de costumes sur le thème du cirque et de Noël sont les bienvenues.
- Pour la bonne image de marque de ce marché, nous demandons à chaque exposant un effort de présentation et de décoration.
- Le stand devra être décrit dans le bulletin d'inscription.
- Un branchement électrique sera possible. Merci de bien vouloir vous munir de rallonges ou en faire la demande sur le bulletin d'inscription.
- À la fin de la manifestation, les lieux devront être remis en l'état initial, les déchets mis en sac et regroupés.

ADHÉSION

Elle sera effective à la signature du bulletin d'inscription qui sera retourné, accompagné du présent règlement avant le vendredi 13 octobre 2017.

**UNE CONFIRMATION VOUS SERA ADRESSÉE
AVEC LE PLAN D'ACCÈS ET DE LOCALISATION DE VOTRE STAND.**

CONTACT

Centre Technique Municipal
9 rue Alfred Baugé 37230 LUYNES
02 47 55 76 98
ctm@luynes.fr